
RÉPONSES

Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à Daniel Bellegarde et P.E. James Prentice, coprésidents, Commission des revendications des Indiens, le 17 janvier 1995 (rapport spécial sur les Deneşułinés d'Athabasca)

225

Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à Daniel Bellegarde et P.E. James Prentice, coprésidents, Commission des revendications des Indiens, le 20 décembre 1995 (rapport d'enquête concernant la bande de Sumas)

227

[Traduction]

Messieurs Daniel Bellegarde et P.E. James Prentice
Coprésidents
Commission des revendications des Indiens
427, avenue Laurier ouest, suite 400
Ottawa (Ontario)
K1P 1A2

Messieurs,

Je vous remercie de votre lettre du 30 novembre 1995 ainsi que du document qu'elle accompagnait, intitulé *Rapport spécial sur les Denesulines d'Athabasca concernant les droits de chasse et de pêche conférés par traités aux Premières Nations de Fond-du-Lac, du lac Noir et de Lac-la-Hache*.

L'information contenue dans ce rapport facilitera certainement l'examen de la revendication soumise par les Denesulines d'Athabasca auquel le ministère de la Justice a accepté de participer.

Pour l'heure, je n'ai reçu aucun commentaire de la part des conseillers juridiques du ministère de la Justice quant à la date à laquelle on pourra procéder à une évaluation de ce qui a déjà été dit sur la question. Je vous tiendrai moi-même informé des derniers développements, le cas échéant.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[signature]

Ronald Irwin, c.p., député

cc. : L'honorable Allan Rock, c.p., député

[Traduction]

Messieurs Daniel Bellegarde et P.E. James Prentice
Coprésidents
Commission des revendications des Indiens
427, avenue Laurier ouest, suite 400
Ottawa (Ontario)
K1P 1A2

Messieurs,

Les fonctionnaires des services compétents de mon ministère, et leurs homologues du ministère de la Justice, ont pris connaissance du rapport déposé par la Commission relativement à la revendication particulière soumise par la bande de Sumas à l'égard de la réserve indienne n° 6.

Les questions soulevées dans votre rapport ont déjà été portées à l'attention des tribunaux dans plusieurs dossiers mettant en cause une compagnie ferroviaire, dont l'affaire *Mathias*.

Vu que les tribunaux qui ont été saisis de ces délicats problèmes juridiques, dans le cadre d'actions intéressant d'autres parties, sont maintenant sur le point de rendre leur verdict, et compte tenu, aussi, des répercussions qu'aura la décision qui sera prise, quelle qu'elle soit, sur les autres Premières Nations et sur les tierces parties, le gouvernement du Canada préfère attendre de connaître l'avis desdits tribunaux avant de donner suite, d'une façon ou d'une autre, à vos recommandations. Dès qu'un verdict aura été rendu, le gouvernement se fera un plaisir d'examiner celles-ci de plus près.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[signature]

Ronald Irwin, c.p., député